AGENCE ERASMUS+ FRANCE · EDUCATION & FORMATION

UNE AGENCE AU SERVICE DU PROGRAMME STAR DE L'EUROPE !

AGENCE.ERASMUSPLUS.FR

APPEL 2022
CONSEILS ET NOUVEAUTÉS

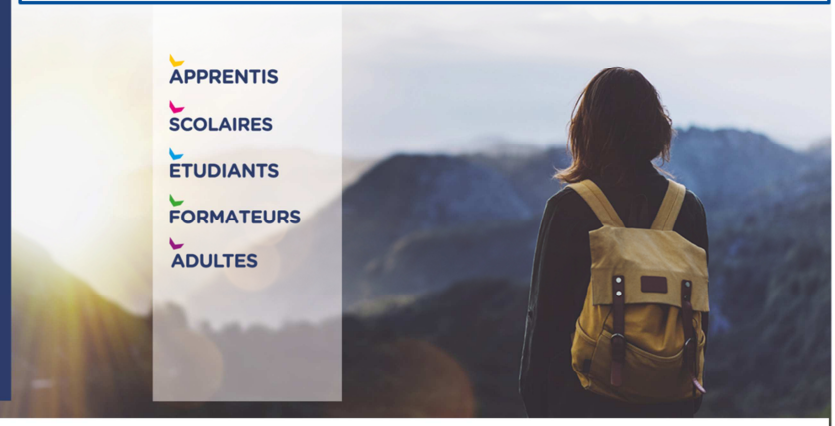

- APPRENTIS
- SCOLAIRES
- ETUDIANTS
- FORMATEURS
- ADULTES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Erasmus+

Partenariats de coopération
Secteur de l'enseignement supérieur (AC 220-HED)

CC BY NC SA

Informations au 31/01/2022

Action Clé 220 : Caractéristiques

Pour qui ?

- Toutes les structures

Pour faire quoi ?

- Améliorer les pratiques, s'ouvrir à de nouveaux partenaires
- Renforcer les capacités pour travailler à l'échelle européenne et avec d'autres secteurs éducatifs (scolaire, form pro…)
- Répondre aux besoins et priorités du programme Erasmus+

Avec quels partenaires ?

- Au moins deux autres structures dans deux autres pays du programme Erasmus+

Quel budget pour un projet ?

- 120.000 €, 250.000 € et 400.000 €

Combien de temps ?

- De 12 à 36 mois

Action Clé 220 : Caractéristiques

Pour qui ?

- Toutes les structures

Pour faire quoi ?

- Améliorer les pratiques, s'ouvrir à de nouveaux partenaires
- Renforcer les capacités pour travailler à l'échelle européenne et avec d'autres secteurs éducatifs (scolaire, form pro…)
- Répondre aux besoins et priorités du programme Erasmus+

Avec quels partenaires ?

- Au moins deux autres structures dans deux autres pays du programme Erasmus+

Quel budget pour un projet ?

- 120.000 €, 250.000 € et 400.000 €

Combien de temps ?

- De 12 à 36 mois

Composition du partenariat

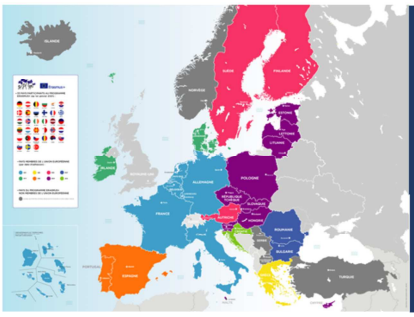

33 pays du programme :

27 pays membres de l'UE
(Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie et Suède)

+ 6 pays tiers associés
Norvège, Islande, Liechtenstein, Macédoine du Nord, Turquie, Serbie

des possibilités de coopération avec le monde entier

BON A SAVOIR

- Avoir une **diversité et une complémentarité des partenaires** pour obtenir des résultats de haute qualité et transférables à d'autres structures
- Une structure d'un pays tiers non associé doit apporter une valeur ajoutée essentielle au projet

Evolution du budget disponible AC 220 HED (M €)

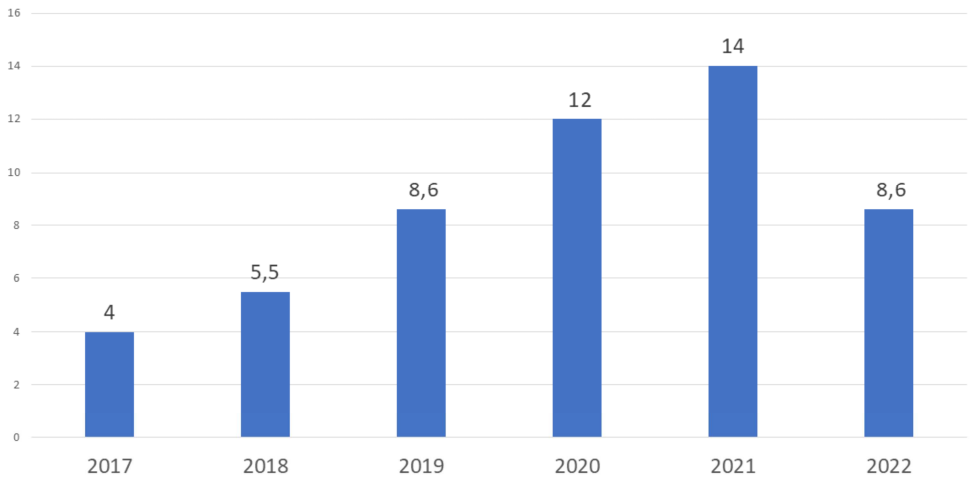

Taux de sélection des candidatures

2017	2018	2019	2020	2021
41 %	51 %	70 %	44 %	73 %

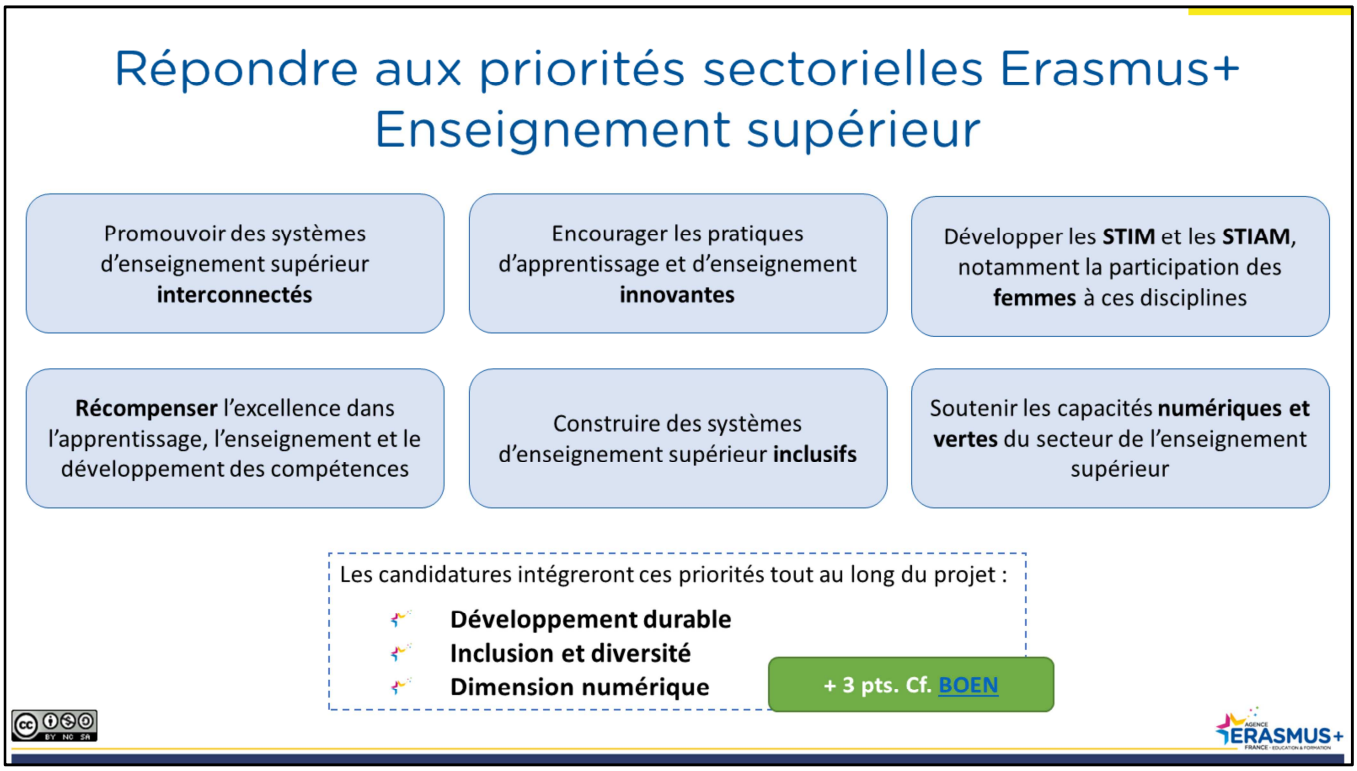

PRIORITÉS SPÉCIFIQUES AUX DIFFÉRENTS SECTEURS

Dans le domaine de l'enseignement supérieur:

La priorité sera accordée aux actions essentielles à la réalisation des objectifs de l'espace européen de l'éducation. L'objectif est d'aider le secteur de l'enseignement supérieur à devenir encore plus interconnecté, innovant, inclusif et numérique. À cette fin, le programme encouragera une coopération beaucoup plus approfondie et interdisciplinaire entre les établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'avec leurs écosystèmes d'innovation environnants, et le renforcement des liens entre l'éducation, la recherche et l'innovation. L'accent sera mis en particulier sur le renforcement de l'inclusion, de la mobilité, de la numérisation, de l'apprentissage tout au long de la vie, de l'assurance de la qualité et de la reconnaissance automatique. L'objectif sous-jacent est d'accélérer la transformation de l'enseignement supérieur dans toute l'Europe, afin de former les générations futures à cocréer des connaissances pour une société résiliente, inclusive et durable.

- **Promouvoir des systèmes d'enseignement supérieur interconnectés:** le programme visera à renforcer la coopération stratégique et structurée entre les établissements d'enseignement supérieur par: a) l'aide au développement et à l'expérimentation de différents types de modèles de coopération, y compris la coopération virtuelle et mixte et l'utilisation de différents outils numériques et plateformes en ligne; b) l'amélioration de la mobilité en mettant en oeuvre la reconnaissance automatique mutuelle des qualifications et des acquis d'apprentissage et en intégrant la mobilité dans les programmes; c) le soutien aux établissements d'enseignement supérieur pour la mise en oeuvre des principes et outils de Bologne visant à améliorer la mobilité pour tous.

- **Encourager les pratiques d'apprentissage et d'enseignement innovantes:** relever les défis de société en soutenant: a) le développement de programmes centrés sur les étudiants et axés sur les acquis d'apprentissage, qui répondent mieux aux besoins d'apprentissage des étudiants et réduisent les inadéquations entre l'offre et la demande de compétences, tout en étant pertinents pour les besoins du marché du travail et de la société au sens large; b) l'élaboration, l'expérimentation et la mise en oeuvre de parcours d'apprentissage flexibles et de la conception modulaire de cours (à temps partiel, en ligne ou mixte) et de formes d'évaluation appropriées, y compris l'élaboration d'évaluations en ligne; c) la promotion de la dimension de l'éducation et de la formation tout au long de la vie de l'enseignement supérieur, notamment en facilitant l'adoption, la validation et la reconnaissance de cours d'apprentissage de courte durée débouchant sur des micro-qualifications; d) la mise en oeuvre d'approches transdisciplinaires et de pédagogies innovantes

telles que l'apprentissage inversé, l'apprentissage international collaboratif en ligne et l'apprentissage fondé sur la recherche; e) l'intégration du développement durable dans tous les programmes pour les étudiants de toutes les disciplines et de tous les niveaux.

- Développer les STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) et les STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques) dans l'enseignement supérieur, et notamment la participation des femmes à ces disciplines: cette priorité soutient l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes d'enseignement supérieur en STIM adaptés aux besoins, selon l'approche STIAM (sciences, technologies, ingénierie, arts et mathématiques); la promotion de la participation des femmes dans les disciplines STIM, en particulier l'ingénierie, les TIC et les compétences numériques avancées; l'élaboration de programmes d'orientation et de tutorat pour les étudiants, en particulier les filles et les femmes, afin qu'ils puissent s'engager dans des études et des professions dans les disciplines des STIM et des TIC; la promotion de pratiques d'éducation et de formation tenant compte des questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans l'enseignement des STIM; l'élimination des stéréotypes liés au genre dans les STIM.

- **Récompenser l'excellence dans l'apprentissage, l'enseignement et le développement des compétences,** a) en élaborant et en mettant en oeuvre des stratégies et une culture de la qualité visant à récompenser et encourager l'excellence dans l'enseignement, y compris l'enseignement en ligne et l'enseignement pour les apprenants défavorisés; b) en formant des universitaires au moyen de pédagogies innovantes et/ou en ligne, y compris des approches transdisciplinaires, la conception de nouveaux programmes et des méthodes de mise en oeuvre et d'évaluation faisant le lien entre l'éducation et la recherche et l'innovation, le cas échéant; c) en favorisant un secteur de l'enseignement supérieur entrepreneurial, ouvert et novateur, en favorisant les partenariats d'apprentissage et d'enseignement avec des organisations commerciales et non commerciales dans le secteur privé; d) en élaborant de nouvelles pratiques de conception pédagogique fondées sur la recherche et la créativité dans l'éducation.

- **Construire des systèmes d'enseignement supérieur inclusifs:** le programme encourage des approches inclusives pour les activités de mobilité et de coopération telles que a) l'accès, les taux de participation et de réussite accrus des groupes cibles ayant moins d'opportunités; b) un soutien actif aux nouveaux participants mobiles tout au long du processus de recherche d'un logement, notamment grâce à une collaboration avec les parties prenantes concernées pour la fourniture de logements appropriés et abordables; c) le soutien au développement de parcours professionnels flexibles entre l'éducation et la recherche; d) la promotion de l'équilibre hommes-femmes dans les établissements d'enseignement supérieur, dans toutes les disciplines et aux postes de direction; e) la promotion de l'engagement civique par la promotion de l'apprentissage informel et des activités extrascolaires et la reconnaissance du travail de volontariat et d'intérêt collectif dans les résultats universitaires des étudiants.

- **Soutenir les capacités numériques et vertes du secteur de l'enseignement supérieur,** par a) des actions qui permettent la mise en oeuvre de l'initiative relative à la carte d'étudiant européenne au moyen d'un transfert électronique sécurisé des données des étudiants entre les établissements d'enseignement supérieur, dans le plein respect de la protection des données à caractère personnel et en liaison, si possible, avec le nouvel Europass; b) le développement des aptitudes et compétences numériques des étudiants et du personnel.

BOEN : Les projets s'inscrivant dans ces priorités transversales (1) et ayant sélectionné l'une d'elles comme priorité principale dans le formulaire de candidature (2) **obtiendront trois points supplémentaires** au titre du critère d'évaluation *Pertinence du projet* (30 points maximum), dès lors que les conditions (1) et (2) auront été remplies. https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo48/MENC2136174N.htm

Exemples de projets

IRFSS Aquitaine
Projet PETRHA : *Physiotherapy E-Training Re-Habilitation*
26 mois - 298 720,00 €
Partenaires : Mairie et entreprise FR, Université espagnole et Institut Polytechnique portugais

Objectif : Permettre aux étudiants de physiothérapie-kinésithérapie de s'entraîner de façon intensive à la démarche clinique.

Productions intellectuelles : Guide pour les professionnels, MOOC et Serious Game.

Résultats : Les étudiants européens en physiothérapie peuvent s'entrainer au raisonnement clinique en gériatrie via un serious game intégré au cursus.

IxProjet BuddySystem
ESN (Erasmus Student Network)
33 mois - 330 523,00 €
Associations d'étudiants (Belgique, Finlande) et Universités (Royaume-Uni, Luxembourg, Autriche)

Objectifs : Optimiser la mobilité internationale via le parrainage. Favoriser l'accueil et l'inclusion des étudiants internationaux en mobilité en Europe.

Productions intellectuelles : Plateforme et application mobile pour les étudiants, kit de formation pour les universités

Résultats : Elargissement du système 'Buddy' à de nombreux pays. Diffusion et impact auprès de 525 associations européennes et 700 universités

Plus de projets pour s'inspirer :
https://agence.erasmusplus.fr/galerie-de-projets/les-projets-erasmus/
https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/

Mise en place d'un projet

4 étapes

- **Planification** (**définition des besoins**, des **objectifs**, des résultats du projet et des acquis d'apprentissage, du format des activités, du calendrier, etc.)
- **Préparation** (planification des activités, élaboration du programme de travail, modalités pratiques, confirmation du ou des groupes cibles des activités prévues, conclusion d'accords avec les partenaires, etc.)
- **Mise en œuvre des activités**
- **Suivi** (évaluation des activités et de leur **impact** à différents niveaux, partage et utilisation des résultats du projet)

+ Organisation d'activités d'apprentissage, d'enseignement et de formation

Mise en place d'un projet

Constituer une équipe

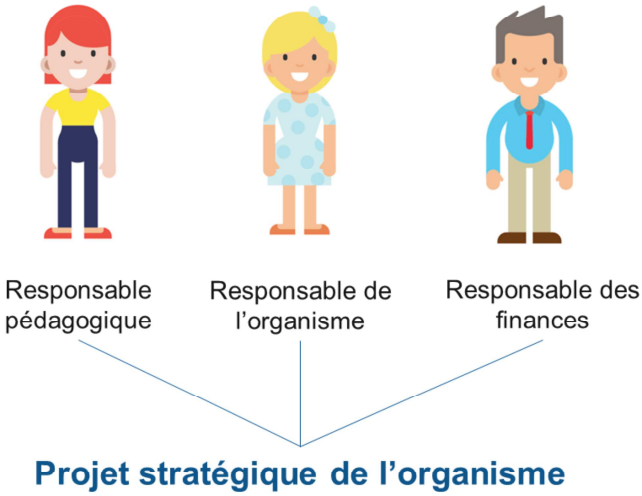

Les facteurs clé du succès pour un bon projet

Réaliser une analyse des besoins

- Changements, manques, améliorations … souhaités
- Analyse des besoins essentielle, fondée sur des preuves
- Permet de planifier et mettre en œuvre le projet
- Les objectifs doivent répondre à ces besoins

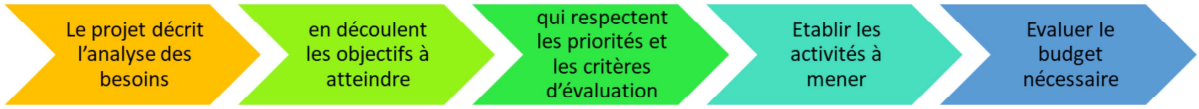

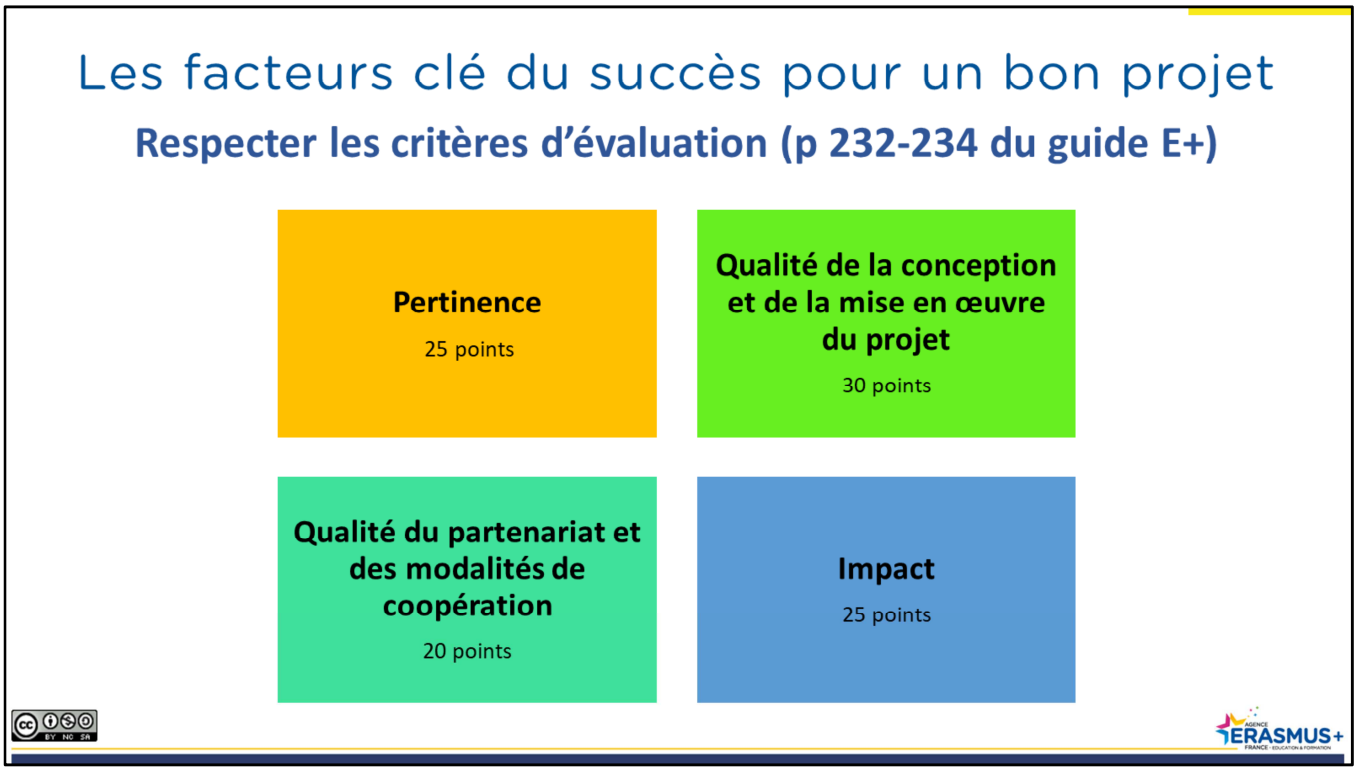

Pertinence
La mesure dans laquelle:
 la proposition est pertinente pour les objectifs et les priorités de l'action. En outre, la proposition sera considérée comme très pertinente si:
elle traite la priorité «inclusion et diversité»;
dans le cas de projets gérés par les agences nationales Erasmus+ au niveau décentralisé: elle traite une ou plusieurs «priorités européennes dans le contexte national», comme annoncé par l'agence nationale;
Dans le cas des projets soumis par des ONGE dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse à l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture: dans la mesure où le candidat mène des activités qui soutiennent la mise en œuvre des politiques de l'UE dans l'un de ces secteurs.
 le profil, l'expérience et les activités des organisations participantes sont pertinents pour le domaine couvert par la demande;
 la proposition s'appuie sur une analyse authentique et adéquate des besoins;
 la proposition permet la création de synergies entre différents domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, ou elle a potentiellement une forte incidence sur un ou plusieurs de ces domaines;
 la proposition est innovante;
 la proposition est complémentaire par rapport aux autres initiatives déjà mises en œuvre par les organisations participantes;
 la proposition apporte une valeur ajoutée au niveau de l'Union en permettant d'obtenir des résultats qui ne seraient pas réalisables au moyen d'activités menées dans un seul pays.

Qualité de la conception et de la mise en œuvre du projet
La mesure dans laquelle:
 les objectifs du projet sont clairement définis et réalistes et répondent aux besoins et aux objectifs des organisations participantes et aux besoins de leurs groupes cibles;
 la méthodologie proposée est claire, adéquate et réalisable;
- le plan de travail du projet est clair, complet et efficace, et comprend des phases appropriées pour la préparation, la mise en œuvre et le partage des résultats du projet;
- le projet est rentable et alloue les ressources adéquates à chaque activité;
- le projet propose des mesures appropriées de contrôle de la qualité, de suivi et d'évaluation afin de garantir une mise en œuvre du projet de haute qualité, terminée à temps et dans le respect du budget;
 les activités sont conçues d'une manière accessible et inclusive et sont ouvertes aux personnes ayant moins

d’opportunités;
 le projet intègre l’utilisation d’outils numériques et de méthodes d’apprentissage pour compléter les activités physiques et pour améliorer la coopération entre les organisations partenaires.
Si des plateformes en ligne Erasmus+ sont disponibles dans le ou les domaines des organisations participantes: la mesure dans laquelle le projet a recours aux plateformes en ligne Erasmus+ (School Education Gateway, eTwinning, EPALE, portail européen de la jeunesse, plateforme de la stratégie de l’UE en faveur de la jeunesse) comme outils pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi des activités du projet;
 Le projet est conçu de manière à respecter l’environnement et intègre des pratiques écologiques dans ses différentes phases.
Si le projet prévoit des activités de formation, d’enseignement ou d’apprentissage:
 la mesure dans laquelle ces activités sont pertinentes par rapport aux objectifs du projet et le profil et le nombre de participants sont adéquats;
 la qualité des dispositions pratiques, des modalités de gestion et de soutien des activités d’apprentissage, d’enseignement et de formation;
 la qualité des mécanismes de reconnaissance et de validation des acquis d’apprentissage des participants, conformément aux outils et aux principes européens en matière de transparence et de reconnaissance

Qualité du partenariat et des modalités de coopération
La mesure dans laquelle:
 le projet implique un mélange approprié d’organisations participantes en termes de profil, notamment des organisations locales, d’expérience acquise dans le programme et d’expertise pour mener à bien tous les objectifs du projet;
 le projet intègre des primodemandeurs et des organisations moins expérimentées dans l’action en question;
 la répartition des tâches proposée illustre l’engagement et la contribution active de toutes les organisations participantes;
 la proposition inclut des mécanismes efficaces de coordination et de communication entre les organisations participantes, ainsi qu’avec les autres acteurs concernés.
 Le cas échéant, la mesure dans laquelle la contribution d’une organisation participante issue d’un pays tiers non associé au programme apporte une valeur ajoutée essentielle au projet (si cette condition n’est pas remplie, l’organisation participante issue d’un pays tiers non associé au programme sera exclue de la proposition de projet à l’étape de l’évaluation).

Impact
La mesure dans laquelle:
 la proposition de projet comprend des mesures concrètes et logiques pour intégrer les résultats du projet dans le travail régulier des organisations participantes;
 le projet est susceptible d’avoir des effets positifs sur ses participants et les organisations participantes, ainsi que sur leurs communautés au sens large;
 les résultats attendus du projet peuvent être utilisés en dehors des organisations participant au projet pendant la durée de celui-ci et par la suite, ainsi qu’au niveau local, régional, national ou européen;
 la proposition de projet comprend des mesures concrètes et efficaces pour faire connaître les résultats du projet au sein des organisations participantes, partager les résultats avec d’autres organisations et le public, et mentionner publiquement le financement de l’Union européenne;
 le cas échéant, la mesure dans laquelle la proposition décrit la manière dont les matériels, les documents et les supports produits seront mis librement à disposition et diffusés grâce à des licences ouvertes et la mesure dans laquelle elle ne contient aucune restriction disproportionnée;
 la proposition de projet comprend des mesures concrètes et efficaces pour assurer la pérennité du projet, la capacité de celui-ci à prolonger son incidence et à produire des résultats lorsque la subvention de l’Union aura été entièrement utilisée.

Les facteurs clé du succès pour un bon projet

Définition des objectifs

Objectif général

- Résumé des avantages souhaités à atteindre avec le projet et conformément aux priorités de l'action définies dans l'appel à propositions.

Décliné en objectifs spécifiques et opérationnels

- Constituant les finalités des activités concrètes réalisées dans le cadre du projet.

Les objectifs du projet doivent être spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et limités dans le temps ("S.M.A.R.T")

CC BY NC SA

SPECIFIQUE : Les objectifs doivent être suffisamment précis et concrets pour ne pas être ouverts à des interprétations variables par différentes personnes
MESURABLE : Les objectifs doivent définir un état futur souhaité en termes mesurables, afin de permettre la vérification de leur réalisation. Ces objectifs sont soit quantifiés, soit basés sur une combinaison d'échelles de description et de notation
ACHIEVABLE – ATTEIGNABLE : Les objectifs du projet doivent être fixés à un niveau ambitieux mais en même temps réalisable de manière réaliste
RELEVANT – PERTINENT : Les objectifs doivent être directement liés au problème et à ses causes profondes.
TIME BOUND – LIMITE DANS LE TEMPS : Les objectifs doivent être liés à une date fixe ou à une période de temps précise pour permettre une évaluation de leur réalisation.

QUELLES SONT LES RÈGLES DE FINANCEMENT?
Le modèle de financement proposé comprend un choix de trois montants forfaitaires uniques, correspondant au montant total de la subvention accordée au projet: **120 000 EUR, 250 000 EUR et 400 000 EUR**. Les candidats choisiront entre les trois montants prédéfinis en fonction des activités qu'ils souhaitent entreprendre et des résultats qu'ils veulent obtenir.

Lors de la planification de leurs projets, les organisations candidates – en collaboration avec leurs partenaires de projet – **devront choisir le montant forfaitaire unique** le plus approprié pour couvrir les coûts de leurs projets, en fonction de leurs besoins et de leurs objectifs. Si le projet est retenu pour un financement, le montant forfaitaire demandé devient le montant total de la subvention.

Les propositions doivent **décrire les activités** que les candidats s'engagent à réaliser avec le montant forfaitaire demandé et satisfaire aux principes d'économie, d'efficience et d'efficacité.

Le choix du montant forfaitaire à demander doit se fonder sur les propres estimations du demandeur concernant le coût global du projet. À partir de cette estimation, les candidats doivent **choisir le montant forfaitaire unique qui correspond le mieux à leurs besoins** tout en veillant à une utilisation efficace des fonds et au respect du principe de cofinancement (c'est-à-dire que les budgets des projets devraient être complétés par d'autres sources de financement; par conséquent, le coût global escompté du projet doit être supérieur au montant forfaitaire demandé).

En cas de doute entre deux montants, les candidats peuvent: a) réduire le coût de leur projet, par exemple en trouvant des moyens plus rentables d'obtenir des résultats similaires ou en adaptant le nombre/l'ampleur des activités du projet au budget; b) accroître l'ampleur de leur projet, par exemple en cherchant à toucher davantage de participants dans le cadre de leurs activités, en augmentant le nombre d'activités ou en produisant des réalisations supplémentaires dans le cadre du projet.

Le caractère adéquat du nombre, de la portée et de la complexité des activités proposées dans le cadre du projet par rapport au montant demandé, ainsi que la pertinence de celles-ci par rapport aux objectifs du projet, constitueront des éléments importants de l'évaluation de la qualité, conformément aux critères d'attribution décrits ci-dessus.

Activités couvertes par le forfait

- ❑ Gestion de projet (planification, finances, coordination et communication entre les partenaires, suivi et supervision…)
- ❑ Activités d'apprentissage
- ❑ Activités d'enseignement et de formation
- ❑ Réunions et événements
- ❑ Livrables du projet (publications, matériaux, documents, outils, produits, etc.)
- ❑ Activités visant à partager les résultats du projet

Exemples concrets :

- Frais de voyage et de séjour
- Équipement
- Frais de publication et d'édition des documents
- Développement informatique (ex: création d'un site Web)
- Frais de personnel et de ressources humaines
- Frais administratifs
- Etc.

Nouveautés 2022

Les modules de travail - Work Packages (WP)

Définition :

- Un module de travail est un ensemble d'activités contribuant à la réalisation d'objectifs spécifiques communs.
- Le lien avec les objectifs et les éléments livrables spécifiques doit être clairement décrit pour chaque module de travail.
- Maximum 5 modules de travail dont 1 dédié à la gestion de projet

Work package

- Objectives
- Activities/Deliverables
- Quantitative result indicator
- Qualitative result indicator

CC BY NC SA

Module de travail 'Gestion de projet'

Module de travail standard

Décrit :
- La **méthodologie** de gestion de projet
- Une **répartition claire des tâches** et des arrangements financiers entre partenaires
- Un **calendrier** détaillé avec les étapes et les principaux livrables
- Le système de **suivi et de contrôle**
- Les **outils** mis en place pour assurer un mise en œuvre en temps voulu des activités du projet.

Contribue horizontalement à tous les objectifs du projet (donc n'a pas 'd'objectifs spécifiques').

Max 20 % du budget

Project management

- **Project methodology**
- **Organisation of the partnership**
- **Budget management**
- **Timeline**

CC BY NC SA

Module de travail ‘Gestion de projet’

Questions du formulaire de candidature…

Gestion du projet

Comment l'avancement, la qualité et la réalisation des activités du projet seront-ils contrôlés ? Veuillez fournir des informations sur le personnel concerné, ainsi que sur le calendrier et la fréquence des activités de suivi. *

x

Comment allez-vous assurer un contrôle budgétaire et une gestion du temps appropriés dans votre projet ? *

x

Quels sont vos plans d'action pour gérer les risques liés à la mise en œuvre du projet (par exemple les retards, le budget, les conflits, etc.) ? *

x

Comment vous assurerez-vous que les activités sont conçues de manière accessible et inclusive ? *

x

CC BY NC SA

Autres modules de travail

La description de chacun des autres modules de travail doit inclure les informations suivantes :

Work package

- Objectives
- Activities/Deliverables
- Quantitative result indicator
- Qualitative result indicator

Module de travail N° xx
Titre :
Budget dédié :
Objectifs spécifiques :
Activités :
Résultats attendus:
Date de début et de fin (estimation) :
Indicateurs quantitatifs :
Indicateurs qualitatifs :
Cibles (valeurs des indicateurs à la fin du projet) :

CC BY NC SA

Autres modules de travail

Questions du formulaire de candidature…

N° du module de travail1 - test

Quels sont les objectifs spécifiques de ce module de travail et comment contribuent-ils aux objectifs généraux du projet ? *

xx

Quels seront les principaux résultats de ce module de travail ? *

xx

Quels indicateurs qualitatifs et quantitatifs utiliserez-vous pour mesurer le niveau de réalisation des objectifs du module de travail et la qualité des résultats ? *

xx

Veuillez décrire les tâches et les responsabilités de chaque organisme partenaire dans ce module de travail. *

xx

CC BY NC SA

Autres modules de travail

Questions du formulaire de candidature…

Description des activités

Décrivez le contenu des activités proposées. *

xx

Expliquez comment cette activité va contribuer à atteindre les objectifs du module de travail. *

xx

Décrivez les résultats attendus des activités. *

xx

Nombre et profil des participants attendus *

xx

CC BY NC SA

Indicateurs

Définition :

Mesure d'une valeur en vue d'un objectif à atteindre. Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs se complètent.

- **Indicateur quantitatif** : définit des informations mesurables sur des quantités, des faits et peut être vérifié mathématiquement

- **Indicateur qualitatif** : décrit les événements, les raisons, les causes, les effets, les expériences, etc. Les indicateurs qualitatifs peuvent être rendus quantitatifs grâce à des méthodes de notation.

Indicateur ≠ Cible

Un indicateur est la mesure d'une valeur à un instant donné. Une cible est la valeur souhaitée de l'indicateur lorsque l'action est terminée.

Exemple:

Cible : 1000 visites sur le site d'ici décembre 2020

Indicateur : 500 visites en juillet, 750 en octobre, 1100 en décembre

Exemple de cadre logique

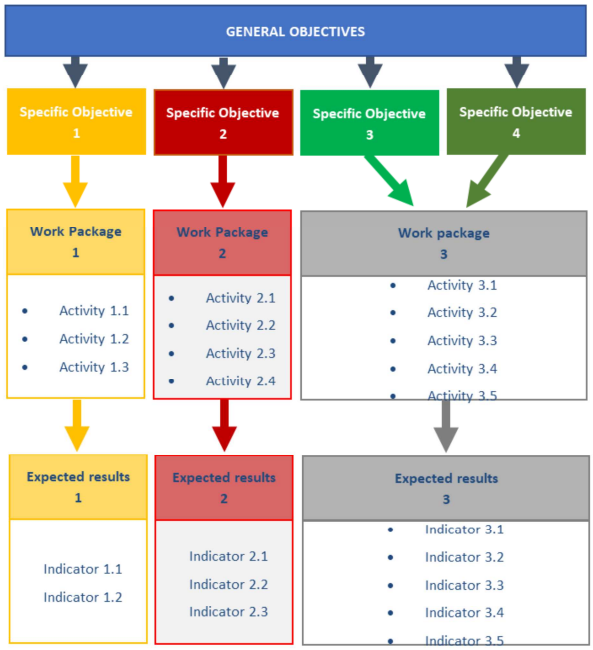

Outil que vous pouvez intégrer à votre candidature

Exemple de calendrier des activités

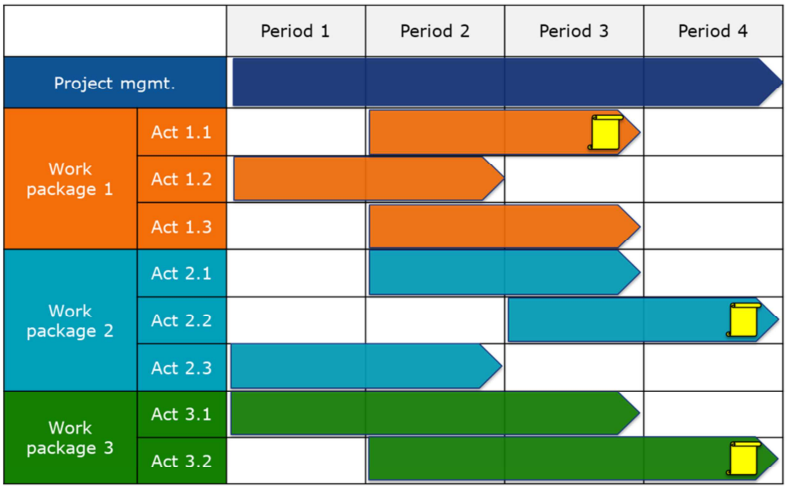

Outil que vous pouvez intégrer à votre candidature

CC BY NC SA

Exemple de répartition du budget

Outil que vous pouvez intégrer à votre candidature

	Coordinator	Partner 1	Partner 2	Partner 3	Total
PM	40000	20000	10000	10000	80000
WP 1	50000	20000	30000	20000	120000
WP 2	10000	50000	70.000	30000	160000
WP 3	10000	15.000	5.000	10000	40000
Total	110000	105.000	115.000	70.000	400.000

CC BY NC SA

Dépôt des candidatures

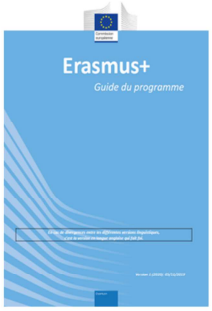

monprojet.erasmusplus.fr

DATE LIMITE : 23 mars 2022 à midi

Guide du programme Erasmus+ 2022

Présentation 'Prêt pour Erasmus »
https://agence.erasmusplus.fr/evenements/action-cle-220partenariats-de-cooperation/

BOEN

Documents de référence

Guide du programme 2022
Appel à propositions 2022
Publication au BOEN

Date limite de candidature

23 mars 2022 à 12h00 Candidature ouverte

Durée des projets

La durée du projet peut s'inscrire entre 12 et 36 mois en fonction du calendrier de travail. Les candidats choisissent une date de début de projet entre le 01/09/2022 et le 31/12/2022.

Financement

Le financement d'un projet correspond à un montant fixe basé sur un forfait. Ce forfait peut être de 120 000 €, 250 000 € ou de 400 000€. Il appartient au candidat de choisir le forfait, lors du dépôt de la candidature, en fonction des objectifs et des activités nécessaires pour les atteindre.

Merci pour votre attention

promotion.superieur@agence-erasmus.fr

BY NC SA